

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 MARS 2026 A 20H00**

DATE DE LA CONVOCATION : 28 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint
Mme Christelle PERRARD, Mme Sophie MOREL Adjointes
Mme Elsa RIFFIOD, Conseillère Municipale
MM Maxime PONTARLIER, Dylan GUITARD,
Pierre JEANNIN, Romain ANDRE, Conseillers Municipaux

Excusé : Loïc MULLER,
Absent : Pierrick GARNIER,
Procuration :

Conformément à l'article L 2125 - 15 du Code des Collectivités Locales, Sophie MOREL a été élu secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Approbation du compte rendu du 29 janvier 2026
- 2) Vote des taxes
- 3) Vote des CFU 2025 des AFFECTATIONS et des BUDGETS 2026
- 4) Convention ZAE CFD / Commune de BULLE
- 5) Renouvellement des contrats d'assurance du personnel
- 6) Informatique devis achat d'un ordinateur portable
- 7) Demande de subvention
- 8) Délibération amortissement
- 9) Courrier urbanisme
- 10) Travaux ONF
- 11) Questions et information diverses

➤ En préambule, le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour.

Point n° 9 Courrier Urbanisme

Point n° 10 Délibération pour les travaux ONF

Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents ou représentés donne son accord à l'unanimité. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

COMPTE-RENDU

POINT N°1. -Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 29 janvier 2026. Le compte rendu du 29 janvier est adopté à l'unanimité.

POINT N°2. L'état 1259 de notification des produits et taux sera mis à notre disposition par le service de fiscalité directe local de la DDFIP à compter de mi-mars. M le Maire informe le CM que l'approbation des taxes sera effectuée par la prochaine réunion du conseil, il précise que l'idée est de ne pas faire d'augmentation.

POINT N°3.

COMMUNE	CFU	COMMUNE	BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	406 090.34 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	549 969.62 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	307 193.98 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	465 036.00 €
EXCEDENT	98 896.36 €	EXCEDENT	84 933.62 €

COMMUNE	CFU	COMMUNE	BP
RECETTES D'INVESTISSEMENT	154 408.80 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	394 109.03 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	83 253.08 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	394 109.03 €
EXCEDENT	71 155.72 €	EQUILIBRE	0.00 €

RESULTAT GLOBAL	170 052.08 €	RESULTAT GLOBAL	84 933.62 €
------------------------	---------------------	------------------------	--------------------

LE BOIS	CFU	LE BOIS	BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 442.54 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	424 654.93 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 668.42 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 824.00 €
DEFICIT	- 16 225.88 €	EXCEDENT	342 830.93 €

LE BOIS	CFU	LE BOIS	BP
RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 485.95 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	101 937.07 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 009.20 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	101 937.07 €
EXCEDENT	6 476.75 €	EQUILIBRE	0.00 €

RESULTAT GLOBAL	-9 749.13 €	RESULTAT GLOBAL	342 830.93 €
------------------------	--------------------	------------------------	---------------------

BATIMENT LOCATIF	CFU	BATIMENT LOCATIF	BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 057.37 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	110 270.26 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 138.12 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	48 940.00 €
EXCEDENT	11 919.25 €	EXCEDENT	61 330.26 €

BATIMENT LOCATIF	CFU	BATIMENT LOCATIF	BP
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 213.20 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 368.14 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 868.14 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 368.14 €
DEFICIT	-654.94 €	EQUILIBRE	0.00 €

RESULTAT GLOBAL	11 264.31 €	RESULTAT GLOBAL	61 330.26 €
------------------------	--------------------	------------------------	--------------------

Lors de l'adoption des comptes de l'exercice clos par le Conseil municipal, afin de sauvegarder l'indépendance de celui-ci, le législateur a prévu que, dans les séances où le CFU du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote. Il est proposé de nommer Monsieur Cédric CHAMBELLAND Président de séance lors de l'adoption des comptes financiers uniques de 2025. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : élit comme président de séance pour le vote des questions exposées ci-dessous : Monsieur Cédric CHAMBELLAND, pour l'adoption des comptes financiers uniques et les affectations 2025 de la commune, du bâtiment locatif, du bois, et procède au vote.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, les comptes financiers unique 2025. Résultat du vote : - Pour 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

Mr le Maire sollicite l'avis du CM pour les votes, des budgets primitifs et des affectations 2026 de la commune, du bâtiment locatif et du bois.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, les budgets primitifs et les affectations 2026. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

SIBD	CFU	SIBD	BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	67 015.36 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	78 929.05 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 929.07 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 435.00 €
EXCEDENT	11 086.29 €	EXCEDENT	3 494.05 €

SIBD	CFU	SIBD	BP
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 559.01 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 694.33 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 797.73 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 684.33 €
DEFICIT	-1 238.72 €	EQUILIBRE	0.00 €

RESULTAT GLOBAL	9 847.57 €	RESULTAT GLOBAL	3 494.05 €
------------------------	-------------------	------------------------	-------------------

CCAS	CFU	CCAS	BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 318.79 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 430.08 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 310.34 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 350.00 €
DEFICIT	-991.55 €	EXCEDENT	2 080.08 €

RESULTAT GLOBAL	-991.55 €	RESULTAT GLOBAL	2 080.08 €
------------------------	------------------	------------------------	-------------------

Monsieur le Maire souligne que c'est le SIBD et le CCAS qui approuvent le CFU les affectations et le BUDGET.

POINT N°4. Lors de la réunion du 29 janvier 2026, le maire a présenté au conseil municipal une requête pour modifier l'accord de financement concernant les frais d'entretien de la zone d'activités économiques (ZAE) de la CFD en collaboration avec la commune de Bulle.

La proposition entre les deux parties stipule que la taxe foncière soit répartie à 50 %, tandis que la CFD prendra en charge tous les frais d'entretien, quelle que soit leur montant, et prendra en charge le reliquat par la commune de Bulle.

Cet accord donnera lieu à une convention de reversement de fiscalité qui fixera le montant pour l'année sur l'année N-1. À la suite du débat concernant la convention, le conseil municipal a exprimé son approbation.

Pour info, le montant de TFPB perçue en 2025 sur la ZAE s'élève à 31 416 €, ce qui induit un reversement par notre commune à la CFD en 2026 d'un montant de 15 708 €.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, cette convention. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°5. Dossier des contrats groupés Le CDG accompagne les collectivités en leur proposant, si elles le désirent, la possibilité de souscrire à des contrats d'assurance groupés négociés en leur nom. En ce sens, trois contrats en cours se termineront le 31 décembre 2026 pour notre commune. Je propose de procéder à ce renouvellement des contrats via le CDG au nom de la municipalité.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, le renouvellement des contrats via le CDG. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°6. Le Maire indique qu'un ordinateur portable est requis pour le service des adjoints et soumet une estimation de coût de 749 € TVA incluse.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, l'achat de cet ordinateur. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°7. Mr le Maire informe le CM de la demande exceptionnel d'une subvention de 1 900 € pour la participation au coût de l'énergie des vestiaires du stade R. POURNY COMPLEXE G. POURCHET de la part du CLUB VAL DU DRUGEON.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour cette subvention. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°8. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la contribution financière de la commune de Bulle pour les travaux de la caserne de Frasne s'élève à 3 074 €. L'amortissement est prévu pour une durée de 5 ans, mais compte tenu de la modeste somme, Monsieur le Maire suggère de l'amortir sur une seule année.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, donne son accord. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°9. Courrier sur l'urbanisme de l'acheteur des Parcelles 100 AB 43 et 100 AB 44.

Extrait du registre de la délibération du conseil municipal du jeudi 27 novembre 2003.

Le maire expose au Conseil Municipal que, suite à une erreur d'implantation du réseau eaux pluviales, il était nécessaire d'acheter 2 parcelles en bordure de la rue sur la ville. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Bulle a décidé d'acheter une parcelle de 9 ca et une parcelle de 47 ca pour 1 € symbolique.

En contrepartie, la commune s'engageait à réaliser la traversée de route du réseau pour poser un fourreau pour l'électricité et décidait une exonération des taxes communales de raccordement aux différents réseaux AEP/EP/EU/TELECOM/EDF pour les branchements futurs des parcelles ZH 109 et ZH 111 (aujourd'hui les parcelles 100 AB 43 et 100 AB 44). Les travaux de raccordement aux différents réseaux restaient à la charge du propriétaire.

La lettre demande à la municipalité de respecter les engagements formulés dans cette délibération. Cependant, comme la compétence AEP et EU a été transférée à la Communauté de Communes Frasne Dugeon, et que la commune ne détient plus cette compétence, elle ne peut pas honorer cet engagement. (Communication établie avec la sous-préfecture le 4 mars 2026).

Ainsi, il est bien indiqué que la commune s'occupe uniquement de l'enfouissement du réseau électrique et d'une dispense des taxes locales, tandis que les coûts liés au raccordement aux divers réseaux demeurent à la charge du propriétaire.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un conduit dédié au réseau électrique et donne son accord pour une exonération des taxes municipales concernant EP, TELECOM, EDF, sur lesquelles elle a la compétence. Monsieur le Maire suggère d'inclure dans le budget un montant prévisionnel de 5 000 €. Concernant ce dossier, il est nécessaire de procéder à la rénovation des trottoirs et des bordures, une tâche incombant à la municipalité. Un devis nous a été soumis pour un coût total de 4 750,20 € TTC. Monsieur Dylan GUITARD a quitté la salle au moment du vote.

Décision : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, donne son accord Résultat du vote : - Pour 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°10. L'ONF nous a présenté les projections de financement liées aux ventes de bois pour l'année 2026. Parcelle 16/550 m3 (retard de coupe prévu pour le budget 2025). Chablis petits bois et chablis gros bois, ainsi que les produits secs et verts tels que palettes, billon et trituration, sont évalués à environ 69 675 €, tandis que les frais d'exploitation s'élèvent à approximativement 18 445 € et ceux de l'ONF à près de 7 228 €.

Déclaration de chantier forestier : Information concernant le chantier : France 2030

Plantation manuelle. Surface de 10.99 ha

Date prévisible de début de chantier le 7/03/2026

Date prévisible de fin de chantier le 01/04/2026

L'ONF nous a présenté le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier pour 2026.

Travaux sylvicoles :

Dégagement manuel de plantation P8 sur 1.7 ha

Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée P12 entrave 10-12 m sur 5.5 ha

Travaux d'infrastructure :

Entretien du parcellaire ou périmètre (peinture) P18 sur 1.09 ha

Pour un coût total de 5 130 € HT.

Délibération : Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents, pour les travaux de l'ONF. Résultat du vote : - Pour 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°11.

- Lors de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2025, Mr le Maire avait informé le conseil municipal qu'une requête a été déposée devant le tribunal administratif à l'encontre de la commune par le club de L'ARCHE FC. Il avait suggéré au conseil municipal d'adresser cette requête à l'avocat de la commune en vue de gérer ce dossier.
Il indique que le mémoire a été soumis devant le tribunal administratif par notre cabinet d'avocat, en attente de la décision du tribunal. Le total des services fournis par notre bureau a atteint 1 980 € TTC.
- Le Maire informe le conseil municipal que la restauration du beffroi de l'église aura lieu du 23 mars au 3 avril.
- Entretien des vestiaires du stade R. POURNY COMPLEXE G. POURCHET coût de l'opération 507.48 € TTC
- Changement du chauffe-eau 1 rue de l'Église pour un montant de 827.20 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Président de séance

La Secrétaire